

 **Mise en œuvre du Document d'Objectifs « Gaves de Pau et de Cauterets (et gorges de Cauterets) »**

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

Etude de la dynamique fluviale du bassin du gave de Pau 65 et définition d'une stratégie de gestion

Bilan concertation enjeux et objectifs opérationnels
COPIL – 03 juin 2012

 **Finalités de l'étude**

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

Elaborer un diagnostic centré sur le milieu physique et l'hydromorphologie pour :

- Définir les **espaces de fonctionnement** concernés par la mobilité des cours d'eau et l'expansion des crues
- Déterminer un **espace de gestion** prenant en compte la dynamique fluviale et les enjeux humains
- Définir, au sein de l'**espace rivière**, des interventions ou des modalités de gestion adaptées, notamment pour
 - ❖ la prévention des **risques fluviaux**
 - ❖ la **continuité écologique**
 - ❖ La préservation des **habitats aquatiques**



 **Déroulement de l'étude**

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

Une concertation large et participative :

1. Réalisation d'un **état des lieux**
2. Elaboration et partage du **diagnostic** technique et territorial
-  **3. Concertation** pour la hiérarchisation des enjeux, la définition des **objectifs opérationnels** et des sites prioritaires
-  4. Concertation pour la définition d'un **espace** et des règles de gestion
5. Elaboration d'un **programme pluriannuel** de gestion et d'actions



 **Déroulement de la concertation**

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

Une réunion de concertation par groupe de communes

- Gave de Pau médian et gave de Cauterets à Lau-Balagnas le 11 avril – 9 communes dont 6 représentées (67 %)
- Gave de Pau médian à Argelès-Gazost le 12 avril – 8 communes dont 4 représentées (50 %)
- Nées à Saint-Créac le 18 avril – 6 communes dont 4 représentées (67 %)
- Gave d'Azun, Bergous et Ouzom, le 18 avril – 14 communes dont 5 représentées (36 %)
- Gave de Pau amont et Bastan à Luz-St-Sauveur le 19 avril – 14 communes dont 4 représentées (29 %)
- Gave de Pau aval à Saint-Pé-de-Bigorre le 25 avril – 4 communes dont 2 représentées (50 %)



Déroulement de la concertation

- Une réunion de concertation par groupe de communes

GéO Diag

5

Déroulement de la concertation

- D'autres réunions de concertation
 - Elus Gave de Pau amont et Bastan à Sassis le 3 mai – 5 communes représentées
 - Usagers, à Lourdes le 26 avril – 11 structures représentées
 - Partenaires institutionnels, à Lourdes le 10 mai – 13 structures représentées
- D'autres réunions de travail animées par les techniciens rivières
- Multiples relances téléphoniques ou par messagerie

GéO Diag

6

Bilan de la concertation

- Malgré des délais courts, une bonne participation des communes
- Au 21 juin ... 46/54 communes ont répondu (85 %)
- 40 retours (87 %) sont exploitables

GéO Diag

7

Hiérarchisation des enjeux territoriaux

- Afin de connaître ...
 - Les éléments qui motivent les demandes d'intervention, d'aménagement, etc. des maîtres d'ouvrage ...
 - La prise en compte d'une vision globale pour mettre en œuvre une gestion intégrée des cours d'eau, des milieux aquatiques et de l'eau ...
- Afin de disposer d'éléments de cadrage clairs et partagés pour ...
 - Mieux conseiller les maîtres d'ouvrage sur le plan technique ou réglementaire
 - Elaborer le prochain plan pluriannuel de gestion ...
- Une hiérarchisation des enjeux territoriaux concernés par la dynamique des cours d'eau et leur gestion est nécessaire

GéO Diag

8

Hiérarchisation des enjeux territoriaux

- Les enjeux anthropiques sont associés à l'urbanisation, aux infrastructures ou aux activités socio-économiques
- Les enjeux écologiques sont associés aux milieux aquatiques, aux ressources en eau et au patrimoine paysager, etc.

Ils peuvent justifier une gestion ou des actions pour leur protection ou leur mise en valeur

Mais tous ne revêtent pas la même importance pour la collectivité ...

 9

Hiérarchisation des enjeux territoriaux

- L'importance attribuée à chaque enjeu peut s'évaluer selon 3 critères complémentaires



 10

Hiérarchisation des enjeux territoriaux

- Les enjeux jugés importants pour la sécurité publique

Rang	Score	Enjeux - Sécurité publique
1	33	Route départementale
2	29	Bâti discontinu (habitat lâche type lotissement)
3	28	Pont (route communale)
4	26	Pont (route départementale)
5	20	Digue de protection contre les inondations intéressant la sécurité publique
6	16	Bâti continu (zone urbaine dense)
7	16	Conduite de gaz
8	13	Équipement divers privé (micro-centrale, camping privé, etc.)
9	12	Bâti ponctuel (bâtiment recevant du public isolé)
10	12	Bâti ponctuel (habitation isolé)
11	12	Station de pompage collective AEP
12	12	Route communale
13	11	Équipement divers municipaux (terrain de sport, camping municipal, etc.)
14	11	Qualité de l'eau
15	11	Sentier pédestre (entretien)

Les 15 principaux représentent 68 % des avis

 11

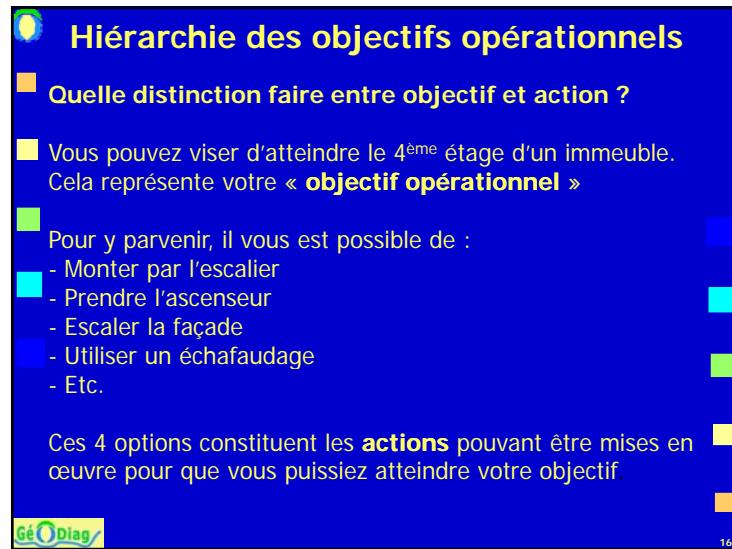
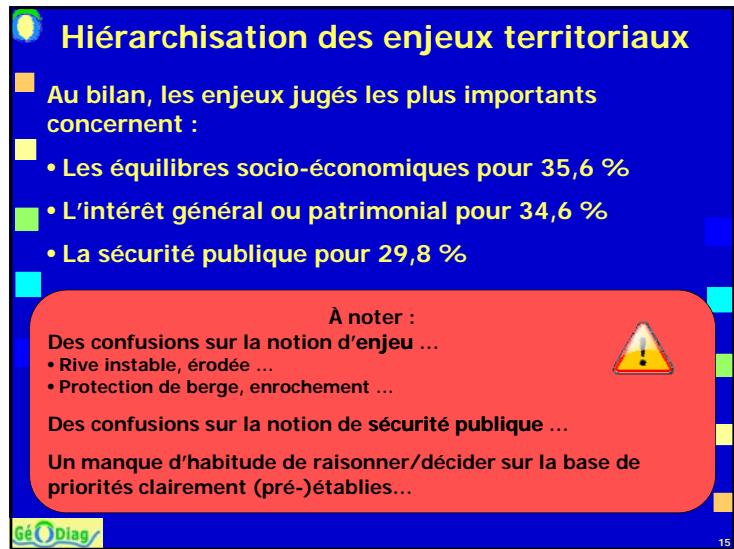
Hiérarchisation des enjeux territoriaux

- Les enjeux jugés importants pour l'intérêt général

Rang	Score	Enjeux - Intérêt général - Patrimoine
1	39	Route départementale
2	35	Pont (route communale)
3	30	Pont (route départementale)
4	18	STEP
5	18	Sentier pédestre (entretien)
6	16	Conduite de gaz
7	15	Équipement divers municipaux (terrain de sport, camping municipal, etc.)
8	15	Digue de protection contre les inondations intéressant la sécurité publique
9	14	Équipement divers privé (micro-centrale, camping privé, etc.)
10	13	Pont ou passerelle (déserte agricole)
11	11	Décharge (ancienne décharge non traitée)
12	10	Route communale

Les 12 principaux représentent 53 % des avis

 12



Hiérarchie des objectifs opérationnels

- Cette hiérarchisation détermine ce qui :
 - pourra faire l'objet de travaux ou d'une gestion (protection, restauration, entretien, mise en valeur, etc.)
 - justifiera l'engagement de fonds publics et de la responsabilité des élus locaux
 - fera évoluer l'état et le fonctionnement des milieux et les ressources aquatiques pour les prochaines décennies

Le plan de gestion qui en découlera sera l'une des bases du prochain contrat de rivière

 17

Hiérarchie des objectifs opérationnels

- Pour chaque objectif, une commune peut exprimer un avis ...

Avis des élus	-1	Défavorable	0	Neutre	1	Favorable	2	Très favorable
---------------	----	-------------	---	--------	---	-----------	---	----------------
- Son avis peut porter sur 5 modalités d'intervention ou niveaux d'engagement différents

Avis des élus - Type d'intervention à privilégier				
Information Conseil	Animation concertation	Intervention sur site(s) pilote(s)	Intervention généralisée	Etude / analyse complémentaire

 18

Hiérarchie des objectifs opérationnels

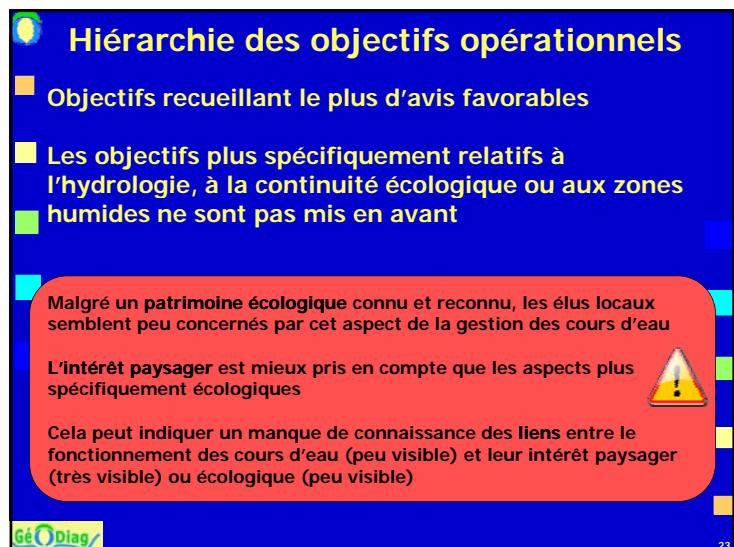
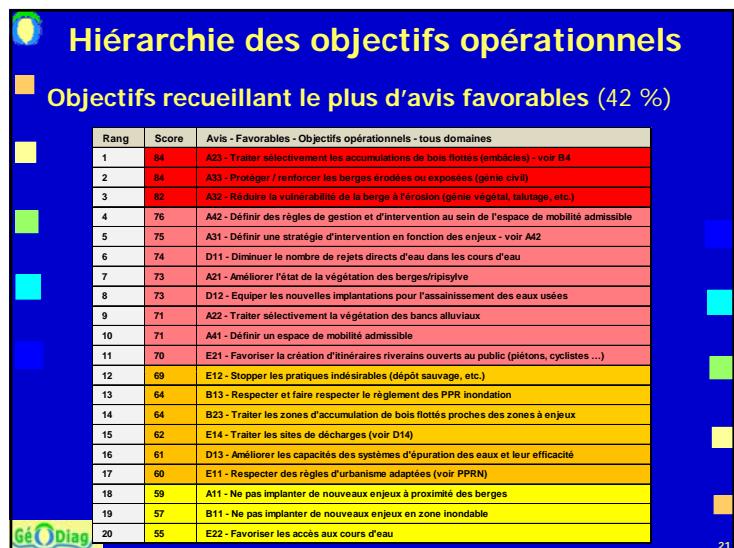
- Son avis peut porter sur 6 domaines complémentaires
 - A - Gestion des érosions de berges et de la mobilité fluviale
 - B - Gestion des inondations et de la propagation des crues
 - C - Gestion de l'état et du fonctionnement hydromorphologiques du fleuve
 - D - Gestion de l'état et du fonctionnement biologiques
 - E - Valorisation patrimoniale et touristique
 - F - Gouvernance

 19

Hiérarchie des objectifs opérationnels

- Les domaines les plus concernés par les avis favorables
 - A - Gestion des érosions de berges et de la mobilité fluviale (29,6 %)
 - B - Gestion des inondations et de la propagation des crues (23,4 %)
 - E - Valorisation patrimoniale et touristique (16,6 %)
 - D - Gestion de l'état et du fonctionnement biologiques (14,8 %)
 - C - Gestion de l'état et du fonctionnement hydromorphologiques (11,7 %)
 - F – Gouvernance (3,9%)

 20



Hiérarchie des objectifs opérationnels

- Les objectifs recueillant le plus d'avis défavorables
- Ne souhaite pas que l'on puisse ...

Rang	Nombre communes	Score	Avis défavorables Objectifs opérationnels - tous domaines
1	15	16	B33 - Remblayer des zones inondables
2	11	14	A44 - Supprimer des obstacles à l'érosion des berges (enrochements, etc.)
3	7	10	A45 - Eviter/interdire la canalisation des secteurs de rivière en tresses
4	5	5	A11 - Ne pas planter de nouveaux enjeux à proximité des berges
5	5	5	A24 - Traiter sélectivement les points durs ou saillants
6	5	5	B31 - Implanter des digues de protection contre les inondations
7	5	5	C23 - Restaurer un plancher alluvial (apport ou blocage de galets)

GéO Diag / 25

Hiérarchie des objectifs opérationnels

- Les objectifs recueillant le plus d'avis défavorables indiquent que la volonté de maîtriser les risques fluviaux, de contraindre les cours d'eau et d'occuper l'espace rivière est encore active malgré ...
- ... le caractère torrentiel des crues
- ... les conséquences à large échelle (notamment vers l'aval)
- ... l'inefficacité souvent constatée

Cela peut indiquer que :

- Le manque d'espace à occuper est toujours vécu comme une contrainte « inacceptable »
- L'interdépendance amont/aval, lit mineur/lit majeur, inondation/mobilité, etc. est méconnue ou peu prise en compte
- Etc.

GéO Diag / 26

Hiérarchie des objectifs opérationnels

- Types d'intervention recueillant le plus d'avis défavorables :

1. Intervention généralisée	= 78,2 %
2. Intervention sur des sites pilotes	= 07,6 %
3. Animation et concertation	= 07,0 %
4. Information ou conseil	= 04,2 %
5. Etude ou analyses complémentaires	= 03,4 %

GéO Diag / 27

Bilan de la concertation enjeux/objectifs

- Divergences entre 2 approches de la gestion des cours d'eau :
- Gestion locale en fonction des situations ponctuelles problématiques à résoudre #
- Gestion intégrée prenant en compte les répercussions à distance des interventions localisées

GéO Diag / 28

Bilan de la concertation enjeux/objectifs

- Divergences entre 2 approches de la gestion des cours d'eau :
 - Gestion centrée sur les équilibres socio-économiques, les équipements collectifs et la sécurité publique
 - Gestion prenant fortement en compte les ressources aquatiques, le patrimoine naturel, la biodiversité ...

 29

Bilan de la concertation enjeux/objectifs

- Intégration partielle de certains éléments mis en avant dans le diagnostic :
 - Prise en compte des enjeux dans les choix de gestion
 - Prise en compte de la notion d'espace de mobilité
 - Nécessité de définir et faire respecter des règles de gestion communes

 30

Bilan de la concertation enjeux-objectifs

- Intégration partielle de certaines problématiques mises en avant dans le diagnostic :
 - • Urbanisation ou aménagement au sein de l'espace de mobilité (Cauterets, Sassis ...)
 - • Urbanisation ou aménagement au sein du lit majeur (Arrens-Marsous, Lourdes ...)
 - • Urbanisation ou aménagement des cônes torrentiels (Cauterets, Pierrefitte-Nestalas/Soulom, Argelès-Gazost/Lau-Balagnas ...)
 - • Conflits d'intérêts autour de la gestion d'un site (Lac des gaves / décharge de Beaucens / zone industrielle de Pierrefitte-Nestalas ...)

 31

Bilan de la concertation enjeux-objectifs

- → **Exposition aux inondations**
Les principales situations problématiques se rapportent aux (petits) affluents non étudiés
 - Entretien des versants
 - Aménagement et entretien des petits ouvrages d'art
 - Travaux courants sur la végétation et l'encombrement du lit mineur
- → **Importance des espaces tampons**
Mieux prise en compte (mais insuffisamment ?) avec des possibilités d'action semblant aujourd'hui limitées
 - Besoin d'une meilleure information pour se « préparer » à une crue catastrophique
 - Développer la « culture du risque », par l'information et la sensibilisation des riverains et acteurs locaux

 32

Bilan de la concertation enjeux-objectifs

- → **Gestion des bancs alluviaux**
 - La présence des bancs alluviaux et ses impacts (réels ou supposés) focalise beaucoup l'attention, en étant source de désaccords
 - ⇒ Approfondir l'information sur ce point
 - ⇒ Elaborer un plan de gestion des bancs alluviaux en fonction des enjeux
 - ⇒ Intégrer ce plan au future PPG
- → **Adaptation des procédures administratives**
 - La « lourdeur » et la « lenteur » des procédures n'est pas adaptée au contexte torrentiel des cours d'eau
 - ⇒ Mettre au point des formulaire et des procédures simplifiés
 - ⇒ Adopter une définition claire et partagée des enjeux prioritaires pouvant justifier des travaux « rapidement » mis en œuvre

GéO Diag

33

Bilan de la concertation enjeux-objectifs

- → La gouvernance nécessite d'évoluer vers une gestion commune harmonisée qui ...
 - ⇒ Prenne en compte les interdépendances amont/aval, la solidarité « intra-bassin »
 - ⇒ Permette la coordination des actions et entre gestionnaires
 - ⇒ Favorise la mutualisation des moyens techniques
 - ⇒ Tende vers l'intégration de la politique rivière dans l'aménagement du territoire (et réciproquement)
- → La définition d'un espace et de règles de gestion concerne la prise en compte ...
 - ⇒ Des petits affluents (Arrens-Marsous ...)
 - ⇒ De l'espace de mobilité sur certaines portions
 - ⇒ Du lit majeur et des cônes torrentiels (voir PPRI)

GéO Diag

34

Phase 3

- **Définition d'un espace et de règles de gestion**



GéO Diag

35

Définition espace et règles de gestion

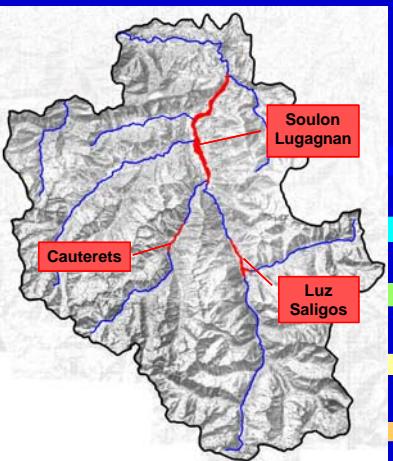
- La prise en compte du lit majeur et des cônes torrentiels est renforcer par les PPRI ...
 - ... à faire connaître et à respecter
 - ... à étendre à toutes les communes
- La prise en compte des petits affluents est en partie effective dans les PPRI et les travaux d'entretien ...
 - ... elle l'est moins en termes de connaissance
- La prise en compte de l'espace de mobilité concerne uniquement certaines portions des cours d'eau étudiés

GéO Diag

36

● Définition espace et règles de gestion

- La prise en compte de l'espace de mobilité concerne principalement 3 secteurs



37

GéO Diag

● Définition espace et règles de gestion

- La prise en compte de l'espace de mobilité peut reposer sur la même démarche que celle concernant les zones inondables et les PPRI :

1. Connaissance de l'aléa par la détermination de l'espace de mobilité fonctionnel
2. Inventaire et hiérarchisation des enjeux exposés
3. Choix d'un espace de mobilité admissible
4. Définition de règles d'occupation et de gestion au sein de cet espace

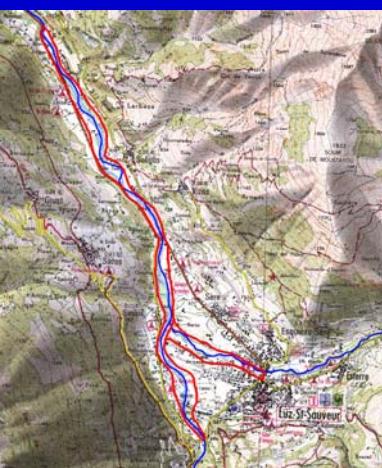
38

GéO Diag

● Définition espace et règles de gestion

- La prise en compte de l'espace de mobilité entre Luz et Saligos concerne environ 60 ha et 4 communes

La faible extension latérale du fond de vallée constitue une contrainte forte



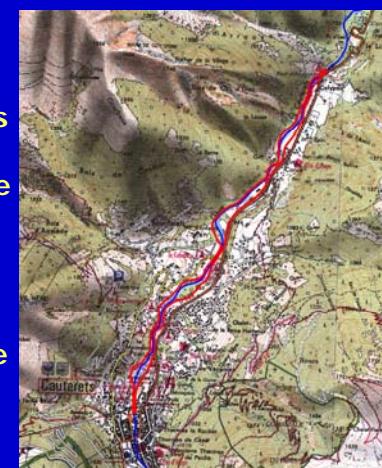
39

GéO Diag

● Définition espace et règles de gestion

- La prise en compte de l'espace de mobilité à Cauterets concerne environ 20 ha et 1 commune

L'urbanisation de ce secteur constitue une contrainte très forte



40

GéO Diag

Définition espace et règles de gestion

- La prise en compte de l'espace de mobilité entre
- Soulom et Lugagnan concerne environ 438 ha et 14 communes

Les enjeux implantés sur ce secteur constituent des contraintes fortes



GéO Diag 41

Définition espace et règles de gestion

-
-

Le devenir du lac des gaves est lié à celui de ...

- la décharge de Beaucens...
- la route départementale ...
- La zone industrielle ...
- Etc.

Il repose d'abord sur un choix politique !



GéO Diag 42

Définition espace et règles de gestion

- Quel avenir pour le site du lac des gaves ?
-
-

La priorité est de retarder le comblement du lac des gaves, afin de maintenir ou développer son intérêt sur le plan touristique



GéO Diag 43

Définition espace et règles de gestion

-
-

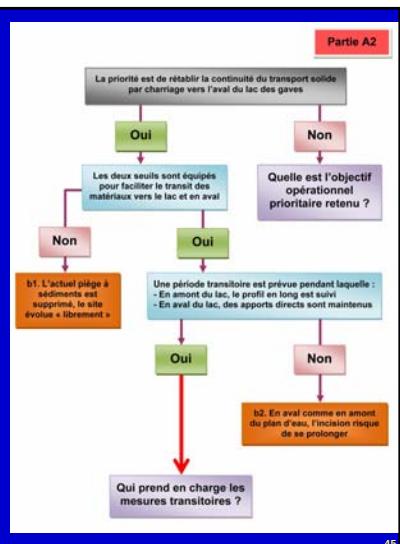
La priorité est de maintenir la décharge de Beaucens en place



Suite de la Partie A1

GéO Diag 44

Définition espace et règles de gestion



GéO Diag

45

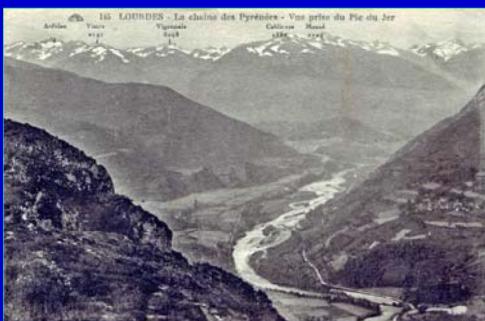
Définition espace et règles de gestion

- Pour la phase 3, une concertation sera conduite avec les communes concernées :
 1. Proposition d'un tracé de l'espace de mobilité admissible par GéoDiag
 2. Fourniture d'un argumentaire basé sur la prise en compte du fonctionnement des cours d'eau et des enjeux riverains
 3. Mise en débat du tracé proposé
 4. Ajustements éventuels
 5. Validation d'un espace de gestion intégrant la mobilité fluviale

GéO Diag

46

Merci de votre attention et de votre participation !



GéO Diag

smdra
NATURA 2000